



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Romane Benvenuti déposée le 29 mai 2024

« Du sucre au goût amer »

Lausanne, le 13 mars 2025

Rappel de l'interpellation

« En Suisse, plus de 2,2 millions de personnes sont affectées par des maladies non transmissibles (MNT) telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Ces affections coûtent très cher. Elles représentent environ 80 % des coûts directs de santé, totalisant 52 milliards de francs suisses¹.

L'impact de l'alimentation est significatif dans ce contexte. Une mauvaise alimentation (produits ultra-transformés, trop de graisses, de sucre et de sel, pas assez de fruits et légumes) est un facteur de risque reconnu de MNT. Il y a un lien direct entre surconsommation de sucres et de produits ultra-transformés et obésité², et entre obésité et MNT. Les jeunes, en particulier ceux issus de milieux socio-économiques moins favorisés, sont particulièrement vulnérables. En effet, un tiers des enfants provenant de foyers où les parents n'ont pas poursuivi d'études post-obligatoires présentent un surpoids ou une obésité, tandis que ce chiffre est d'environ 10 % chez les enfants dont les parents ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur³.

Ces données soulignent les enjeux cruciaux pour la qualité de vie et la santé à long terme. La réduction de la consommation de sucre – notamment de boissons sucrées – et de produits ultra-transformés, en particulier chez les jeunes, présente donc un potentiel important pour la promotion de la santé publique et la prévention des MNT. Cela représente de fait aussi un potentiel majeur pour maîtriser les coûts engendrés par les MNT et donc pour contribuer à la durabilité du système de santé.

Sur la question du sucre, nous sommes face à une posture très hésitante du législateur fédéral,

¹ Bundesamt für Gesundheit, Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und direktoren. Nationale Strategie zur Prävention nichtübertragbarer Krankheiten (NCD). Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2016.

² UNICEF. UNICEF advocacy strategy guidance for the prevention of overweight and obesity in children and adolescents. New York: UNICEF, 2020 ; Beslay M, Srour B, Mzjean C, et al. Ultra-processed food intake in association with BMC change and risk of overweight and obesity: A prospective analysis of the French NutriNet-Santé cohort. *PLoS Med.* 2020;17(8):e1003256. 2020. doi:10.1371/journal.pmed.1003256 ; Elizabeth L, Machado P, Zinöcker M, Baker P, Lawrence M., Ultra-Processed Foods and Health Outcomes: A Narrative Review. *Nutrients.* 2020;12(7):1955.

³ Stamm H, Bürgi R, Ceschi M et al. Monitoring des données pondérales effectué par les services de santé scolaires des villes de Bâle, Berne et Zurich 2020/21. Bern: Gesundheitsförderung Schweiz; 2022.

favorisant la politique des petits pas et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire dans la réduction de la teneur en sucres des produits mis sur le marché en Suisse, ainsi qu'à l'inefficacité tant de la Stratégie suisse de nutrition que la stratégie de prévention des maladies non transmissibles à proposer des mesures systémiques concrètes, efficaces, autres que celles reposant sur le principe de la responsabilité individuelle.⁴ Il revient donc aux autorités des environnements directs de la population - les communes - de tout mettre en œuvre pour soutenir les volets social, éducatif et politique et réglementaire de la réduction de la consommation de sucres.

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux MAI moins sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social. Le but est de mettre les sucres ajoutés au centre du débat durant un mois, de sensibiliser la population à la surconsommation de sucres ajoutés (plus de la moitié de la population suisse consomme 107 grammes par jour contre le 50 grammes recommandés), et de questionner le rôle de nos environnements dans cette surconsommation. Une application et un site internet ont été créés et diverses activités ont été menées en mai 2023 et 2024 en Suisse romande et ailleurs. Un appel a été déposé par l'Alliance alimentation et santé en 2023. Au-delà des mesures individuelles, cet ensemble de partenaires appelle à des mesures structurelles permettant à toute la population de rester en santé le plus longtemps possible ».

Préambule

La Municipalité partage avec la postulante ses préoccupations relatives à la promotion d'une alimentation équilibrée et à la livraison de repas qui y correspondent, dans les structures d'accueil de jour et les réfectoires scolaires lausannois. Chaque année, plus d'un million de repas sains et respectueux de l'environnement sont ainsi préparés. L'objectif est double : nourrir les enfants de manière équilibrée, mais aussi, à travers l'action des équipes professionnelles, les sensibiliser aux principes tels que l'exploration des saveurs et la protection de la nature. Ainsi, la Ville contribue à la fois à leur santé et à celle de la planète.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les actions menées dans les écoles, les UAPE et auprès des réseaux d'accueil familial, tant en termes de communication, que de formation, de dispositions matérielles et de qualité de l'offre alimentaire ?

Le plan d'action pour la restauration collective durable (RCD) concerne actuellement 29 cuisines de production, 167 lieux de consommation scolaire et parascolaire, les écoles à la montagne, les cafétérias professionnelles et le restaurant public QUAI 14. Au travers des labels « Fourchette verte » ou « Nutrimenu » dont le contenu suit les critères nutritionnels de la Société suisse de nutrition (SSN), une alimentation équilibrée est ainsi garantie en

⁴ 20.311 | Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés | Bulletin officiel | Le Parlement suisse (parlament.ch).

offrant une réponse aux besoins nutritionnels des enfants. Ces critères contiennent notamment des normes relatives à l'apport de sucre dans les repas des enfants : les aliments contenant du sucre ajouté doivent être limités à deux fois par jour au maximum sur la journée et les boissons sucrées ne sont pas autorisées.

Une règle relative à la prévention de réaction allergique prévoit qu'en dehors des repas fournis dans les structures d'accueil collectif, aucun aliment externe ne soit distribué aux enfants. Dans l'accueil préscolaire et de façon exceptionnelle, à l'occasion d'un moment festif, des aliments sucrés peuvent être proposés aux enfants. À noter également que les équipes présentes au repas de midi rendent les enfants attentifs à la qualité du pique-nique apporté.

Le personnel éducatif est formé au respect d'une alimentation saine. Des formations continues, des ateliers ou des conférences sont régulièrement proposés aux équipes éducatives pré-, para- et scolaires, mais aussi aux parents ou aux enfants. Le corps enseignant mène de manière régulière des projets pédagogiques sur la thématique de l'alimentation. Les accueillantes en milieu familial bénéficient quant à elles d'une demi-journée de formation thématique tous les 15 jours. Un cours sur l'alimentation est par exemple proposé dans ce cadre par Unisanté.

Question 2 : Est-ce qu'elle compte se munir d'un plan d'action concret avec des pistes d'interventions claires et efficaces pour lutter contre la surconsommation de sucre et de produits ultratransformés au sein des services dont elle a la charge ?

En 2014, la Municipalité a adopté un plan d'action sur la restauration collective durable (RCD 1), qui a été renouvelé en 2019 avec le RCD 2. Le Plan RCD de la Ville de Lausanne met notamment l'accent sur la politique d'achat, la qualité nutritionnelle, le soutien à l'économie de proximité et la réduction du gaspillage alimentaire. Les audits du RCD 2 sur l'objectif de qualité nutritionnelle indiquent 90% de conformité aux standards de la Société Suisse de Nutrition.

À noter également que l'ensemble des cuisines RCD est labellisé « Fait maison », en vue de garantir une production culinaire permettant d'éviter le plus possible les produits « tout fait » et transformés impliquant des additifs et conservateurs en tout genre. Le RCD est en phase de révision et sa 3^e version (RCD 3) abordera, dans le prolongement des réflexions actuelles, les questions relatives aux aliments sucrés et ultra-transformés.

En parallèle, l'offre des goûters proposés dans l'accueil parascolaire est élaborée en partenariat entre les APEMS et le Bureau climat et durabilité selon des critères similaires. Les produits y sont sélectionnés et livrés en vrac en fonction des critères de proximité, de fraîcheur et de santé, afin d'éviter tout produit industriel transformé.

La santé bucco-dentaire est par ailleurs au centre des missions de l'Office dentaire. Ce dernier assure un suivi de l'état bucco-dentaire de l'ensemble des enfants lausannois dans le cadre de contrôles et de dépistages réguliers. Deux prophylaxistes interviennent systématiquement dans les classes, et huit cabinets dentaires prodiguent soins et conseils individualisés.

Question 3 : Envisage-t-elle une collaboration élargie avec les autorités cantonales et d'autres institutions de santé publique expertes ?

Les collaborations existent depuis longtemps entre les infirmières en milieu scolaire et l'Unité cantonale de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Il est

notamment prévu d'organiser prochainement une rencontre avec DiabèteVaud, en charge de la campagne annuelle MAYbe Less Sugar (lancée en 2023), dans le but de mettre un accent particulier sur la prévention des risques liés à la surconsommation d'aliments ultra-transformés. Le Conseil des jeunes de Lausanne s'est impliqué dans les campagnes MAYbe Less Sugar 2023 et 2024.

La question de la consommation de sucre s'inscrit aussi dans la thématique plus générale de l'alimentation, qui fait partie des thématiques régulièrement abordées par les infirmières en milieu scolaire. Comme l'évoquent les recommandations de l'Unité PSPS du 26 mars 2019 « Projets PSPS en lien avec les récréations » : « *Pour la ville de Lausanne, la plupart des projets ont consisté en une distribution de flyer (je choisis ma récréation) et d'une boîte de récréation lors d'un passage de l'infirmière scolaire (ISC) ou lors d'un accueil de parents afin de les sensibiliser quant au choix des aliments à y mettre. Les ISC ont effectivement la possibilité d'intervenir en classe sur demande de l'enseignant-e afin d'animer une ou deux périodes à propos des représentations de l'enfant quant à l'alimentation équilibrée* ». Il y est souligné l'importance que ces projets s'inscrivent dans une démarche globale et non ponctuelle. Les actions conjointes entre services de la Ville et avec les partenaires du domaine de la santé ou de l'école, évoquées plus haut, ont donc toute leur pertinence.

Question 4 : Est-ce qu'une limitation voire une interdiction de l'affiche ou d'autres moyens de support publicitaires promouvant la consommation des aliments et boissons sucrés et de produits ultra-transformés sur le territoire communal été menée ?

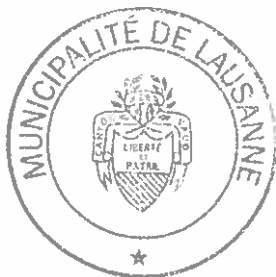
Il n'existe actuellement au niveau suisse aucune loi qui encadre la publicité pour les produits évoqués. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) travaille actuellement à l'élaboration de mesures qui s'inspirent de recommandations de 2015 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatives à la publicité des aliments sucrés. Au niveau cantonal, la Loi sur les procédés de réclame (LPR) ne prévoit pas de dispositions relatives à ceux-ci. La Municipalité doit ainsi attendre l'entrée en force des critères actuellement en discussion au niveau fédéral sur la base des recommandations de l'OMS et leur éventuelle traduction dans une LPR révisée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Romane Benvenuti.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

